

G07 DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

G07B APPAREILS À DÉBITER DES TICKETS; APPAREILS À ENREGISTRER LES PRIX DES BILLETS; APPAREILS À AFFRANCHIR

Schéma général

MACHINES À IMPRIMER, DÉBITER LES
TICKETS; LEURS DÉTAILS 1/00, 3/00;
5/00

AUTRES APPAREILS OU SYSTÈMES
CONCERNANT LES TICKETS

Présentoirs; poinçonneuses;
validation; annulation 7/00; 9/00;
11/00

TAXIMÈTRES; APPAREILS À ENCAISSER
LES PRIX OU DROITS.....13/00; 15/00
APPAREILS À AFFRANCHIR 17/00

-
- | | |
|--|---|
| <p>1/00 Machines pour imprimer et débiter des tickets
(mécanismes d'impression en soi B41; mécanismes de sortie de calculateurs numériques G06C 11/00)</p> <p>1/02 . employant des plaques d'impression interchangeables</p> <p>1/04 . . où les plaques sont introduites</p> <p>1/06 . sans plaques d'impression interchangeables</p> <p>1/08 . portatives</p> <p>3/00 Machines pour débiter des tickets imprimés à l'avance</p> <p>3/02 . pris dans une réserve ayant la forme d'un rouleau</p> <p>3/04 . pris dans une pile</p> <p>5/00 Détails des machines à débiter les tickets ou dispositifs accessoires pour celles-ci (pour valider les tickets introduits dans la machine G07B 11/02)</p> <p>5/02 . pour découper ou séparer les tickets</p> <p>5/04 . pour enregistrer les tickets débités ou en garder trace</p> <p>5/06 . pour empêcher qu'elles ne soient utilisées de façon frauduleuse</p> <p>5/08 . pour éviter que la machine ne fonctionne de façon incorrecte</p> <p>5/10 . . indiquant que la réserve de tickets est épuisée</p> <p>5/12 . permettant de porter sur les tickets des indications manuscrites</p> <p>7/00 Présentoirs permettant de prendre directement les tickets avec la main</p> <p>9/00 Poinçonneuses de tickets (pinces perforatrices B26F 1/36; marquage des supports d'enregistrement par poinçonnage sous la forme numérique G06K 1/02)</p> <p>9/02 . Poinçonneuses de tickets pour jeux d'enfants</p> <p>11/00 Appareils pour valider ou annuler les tickets débités [2]</p> <p>11/02 . pour valider les tickets introduits dans la machine</p> | <p>11/03 . . par impression [2]</p> <p>11/05 . . par perforation [2]</p> <p>11/07 . . en séparant une partie du ticket [2]</p> <p>11/09 . . . combiné avec un réceptacle pour la partie séparée du ticket (récipients pour détritres en général B65F 1/00) [2]</p> <p>11/11 . pour annuler les tickets [2]</p> <p>13/00 Taximètres (mesure de la distance parcourue G01C; mesure du temps G04)</p> <p>13/02 . Parties constitutives; Accessoires</p> <p>13/04 . . pour indiquer le prix de la course ou si la voiture est libre ou non</p> <p>13/06 . . Dispositifs d'entraînement</p> <p>13/08 . . Dispositifs de changement de tarif</p> <p>13/10 . . . actionnés automatiquement</p> <p>15/00 Dispositions ou appareils pour encaisser en un point de contrôle le prix des billets ou les droits d'entrée ou de péage (sous l'aspect manipulation de pièces de monnaie G07D; appareils de vente ou de location actionnés par jetons ou tickets G07F 7/00, G07F 17/00)</p> <p>15/02 . avec dispositions pour tenir compte de facteurs variables comme la distance ou le temps, p.ex. pour le transport de passagers</p> <p>15/04 . . comportant des dispositifs pour donner le passage par une barrière, un tourniquet ou analogue (tourniquets actionnés par pièces de monnaie en général G07C 9/00)</p> <p>17/00 Appareils à affranchir (sous l'aspect impression B41)</p> <p>17/02 . avec des moyens de calcul ou de décompte</p> <p>17/04 . avec des moyens pour éviter qu'ils ne soient utilisés indûment</p> |
|--|---|